

Monsieur PASCAL CORMERY
Président
CCMSA
19 rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny Cedex P

Paris, le 20 octobre 2021

Contact :

Guy LE BRAS
Directeur général

guy.lebras@gart.org
+33 (0)1 40 41 18 21

22, rue Joubert
75009 Paris
01 40 41 18 19
www.gart.org

Monsieur le Président,

Dans un précédent échange daté de décembre 2018, je vous avais fait part des difficultés rencontrées par les Mutualités Sociales Agricoles (MSA) pour restituer le produit de versement mobilité (VM) réellement collecté à chaque autorité organisatrice de la mobilité (AOM) suite à la mise en place de la déclaration sociale nominative en 2017. Il s'avère que ces difficultés de reversement persistent encore aujourd'hui s'agissant du versement mobilité acquitté par les employeurs adhérant au LUCEA. Certaines AOM sont, en effet, dans l'attente du VM qu'elles auraient dû percevoir des MSA pour la période 2017 à 2019.

Une expérimentation a été lancée en début d'année par la MSA Beauce Cœur de Loire sur l'employeur GROUPAMA dont les résultats ont été validés par la CCMSA en vue d'une généralisation aux autres employeurs en LUCEA. Toutefois, la phase opérationnelle de la procédure qui enclencherait les reversements aux AOM n'a pas encore été engagée.

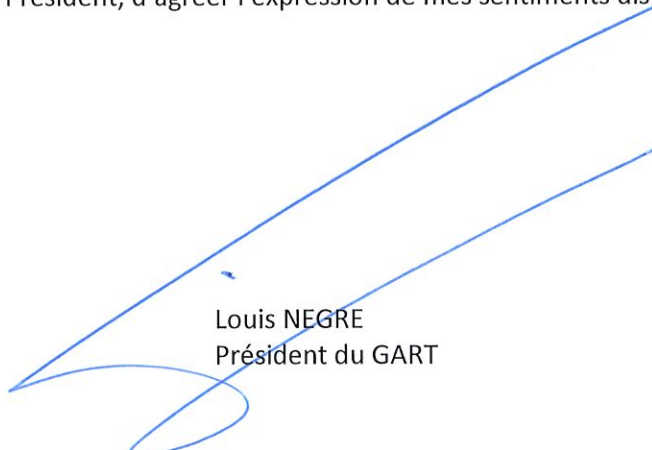
Cette situation, pénalisant financièrement les autorités organisatrices, doit, vous en conviendrez, se résoudre au plus vite afin de clore la mise en place de la déclaration sociale nominative qui a grandement perturbé le reversement du versement mobilité ces dernières années. Je sais compter sur votre soutien, Monsieur le Président, pour que vos équipes aboutissent à une solution dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, je me permets de vous solliciter pour la mise en place d'un travail conjoint entre vos services et l'équipe du GART afin d'améliorer les échanges entre les MSA et les AOM ainsi que la transmission des données relatives au recouvrement du versement mobilité. En effet, les AOM ont développé un suivi et une expertise spécifique de cet impôt, essentiel au financement de leurs réseaux de transport, afin d'en fixer le taux le plus juste au regard de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour cela, elles ont besoin d'une parfaite connaissance des redevables du versement mobilité et d'en comprendre les évolutions par des échanges plus riches avec les organismes de recouvrement.

L'ACOSS a mené au cours de cette année une expérimentation avec le GART et un panel d'AOM sur ces mêmes thématiques qui pourraient servir de base de travail à nos futurs échanges.

Guy LE BRAS, Directeur Général, et ses équipes sont à votre disposition pour tout complément d'information dont vos services pourraient avoir besoin.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces demandes, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Louis NEGRE
Président du GART

Copie à :

- Morgan DELAYE, Sous-directeur du financement de la sécurité sociale, Direction de la Sécurité sociale
- Marc PAPINUTTI, Directeur général des infrastructures, des transports et de la Mer